

# PROGRAMME VACANCES TRAVAIL (PVT)



Le programme vacances-travail est un visa ou permis temporaire permettant à des jeunes âgés de 18 à 30 ans d'effectuer un séjour culturel et touristique dans un des pays partenaires et d'y travailler (le travail ne devant pas être la principale raison du séjour).

## LES PAYS PARTENAIRES

A ce jour, la France a signé 14 accords bilatéraux régissant ces permis :

Pays	Durée de visa	Prix	Site officiel pour effectuer une demande de visa
Argentine	1 an	gratuit	<a href="http://www.efran.mrecic.gov.ar">www.efran.mrecic.gov.ar</a>
Australie	1 an*	450AUS \$	<a href="http://www.homeaffairs.gov.au/">www.homeaffairs.gov.au/</a>
Brésil	1 an	gratuit	Prendre rendez-vous au consulat du Brésil en France après avoir fait une demande de visa en ligne
Canada	24 mois	335CA\$	<a href="http://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic.html">www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic.html</a>
Chili	1 an	113€	<a href="http://www.cgparis.cl/">http://www.cgparis.cl/</a>
Colombie	1 an	gratuit	<a href="http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/v-programa-vacaciones-trabajo">http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/v-programa-vacaciones-trabajo</a>
Corée du Sud	1 an	gratuit	<a href="http://overseas.mofa.go.kr/fr-fr/wpge/m_9491/contents.do">http://overseas.mofa.go.kr/fr-fr/wpge/m_9491/contents.do</a>
Hong-Kong	1 an**	190 HK\$	<a href="http://www.immd.gov.hk/eng/services/visas/working_holiday_scheme.html">http://www.immd.gov.hk/eng/services/visas/working_holiday_scheme.html</a>
Japon	1 an	gratuit	<a href="http://www.fr.emb-japan.go.jp/itpr_fr/wh-fr.html">http://www.fr.emb-japan.go.jp/itpr_fr/wh-fr.html</a>

Mexique	1 an	36 \$US	<a href="https://consulmex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/programme-vacances-travail">https://consulmex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/programme-vacances-travail</a>
Nouvelle-Zélande	1 an	245\$NZ	<a href="https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas">https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas</a>
Russie	4 mois***	gratuit	<a href="http://ambassade-de-russie.fr/index.php/fr/informations-consulaires/visas">http://ambassade-de-russie.fr/index.php/fr/informations-consulaires/visas</a>
Taïwan	1 an	86€	<a href="https://www.roc-taiwan.org/fr_fr/post/10014.html">https://www.roc-taiwan.org/fr_fr/post/10014.html</a>
Uruguay	1 an	60€	s'adresser aux autorités uruguayennes à l'adresse suivante : cdparis@mrree.gub.uy

*\*renouvelable une fois sous certaines conditions*

*\*\*chaque contrat de travail doit être de maximum 6 mois*

*\*\*\*extensible à 12 mois si la personne a un contrat de travail de plus de 4 mois*

Un accord a été signé en octobre 2018 avec le Pérou mais n'est pas encore entré en vigueur. Les Français peuvent également bénéficier d'un programme similaire avec Singapour même si aucun accord n'ait été signé entre les deux pays. Les conditions y sont toutefois plus strictes en termes de durée, d'âge et de niveau d'études que pour les PVT classiques.

A l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le nombre de participants à ce programme est limité et fixé chaque année entre les pays participants. A ce jour, ces quotas s'élèvent à 900 pour l'Argentine, 500 pour le Brésil, 7150 pour le Canada (avec une ouverture de places supplémentaire possible en cours d'année), 2 000 pour la Corée, 1 500 pour le Japon, 500 pour la Russie, 750 pour Hong-Kong, 500 pour Taïwan, 400 pour le Chili, 300 pour la Colombie, 300 pour le Mexique et 300 pour l'Uruguay

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les conditions ci-après peuvent varier (à la marge) selon les Etats, il faut donc se référer au site internet de chaque pays pour ne pas omettre de pièces lors du dépôt du dossier de demande:

- ne pas avoir déjà bénéficié du programme dans le pays en question. La seule exception étant l'Australie et sous certaines conditions;
- être âgé de 18 à 30 ans à la date de demande du visa (sauf pour le Canada et l'Argentine qui étendent leur visa jusqu'à 35 ans);
- ne pas être accompagné d'enfants à charge;
- être titulaire d'un passeport français en cours de validité;
- être en possession d'un billet de retour ou avoir les ressources financières pour s'en procurer un;

- disposer de ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins de début de séjour. Le montant minimum est fixé chaque année par les États signataires et varie en fonction des pays;
- fournir une lettre de motivation, voire un curriculum vitae, à la demande de certains Etats ;
- Fournir un certificat médical (chaque pays peut présenter des exigences particulières en matière de santé) et un casier judiciaire vierge;
- justifier de la possession d'une assurance privée couvrant tous les risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, l'hospitalisation et le rapatriement pour la durée du séjour.

## L'ASSURANCE MALADIE

Une personne partie en PVT n'a pas le statut d'expatrié et ne peut donc pas être affiliée à l'assurance maladie du pays où elle se rend, quand bien même elle y travaillerait. La souscription à une assurance privée couvrant les risques maladie-maternité-invalidité et le rapatriement sanitaire s'avère obligatoire pour l'obtention d'un permis vacances travail (sauf en Russie).

La Caisse des français de l'étranger (CFE) propose ainsi [une assurance spécifique](#) PVT qui couvre les risques maladie-maternité sur la base du montant des prestations sociales françaises, il est donc conseillé de souscrire à une assurance complémentaire, qui comprends généralement également une assurance responsabilité civile et une assurance bagages. Plus d'information sur les assurances sur le [site](#).

### Témoignage

Tom, *ancien PVTiste* : « Entre 2016 et 2017, je suis parti pendant 10 mois faire le tour de la Nouvelle-Zélande en van. Je voulais avant tout un voyage centré sur la randonnée, la découverte et l'apprentissage de la culture maorie. Là-bas, j'ai travaillé trois mois au total : un mois et demi dans une *nursery*, qui produisait des plantes et un mois et demi dans une usine de poissons, à la découpe des filets. Les deux emplois étaient physiques et intenses, avec pour le second des horaires de nuit.

J'ai mis six mois à préparer ce voyage entre l'analyse de l'itinéraire, des besoins sur place, la réservation des billets d'avion et les démarches pour obtenir le visa. J'avais mis 5000 euros de côté : 1000 euros pour l'avion, 3000 euros pour le van et 1000 pour les premiers jours. En travaillant, on se renfloue rapidement.

Je n'ai pas rencontré de difficultés majeures tant dans les démarches administratives avant le départ, qu'à mon arrivée en Nouvelle-Zélande, qui est un pays accueillant où il est aisé de trouver du travail et où l'on noue rapidement et facilement des contacts.

J'ai souscrit un contrat d'assurance qui couvrait l'assistance médicale, une assistance voyage (bagages...), la responsabilité civile. J'ai également pris une assurance pour le véhicule, pas forcément nécessaire et pertinente. Par contre, j'ai opté pour la *road assurance* qui permet d'être remorqué 24h/24 et 7j/7 et qui m'a bien servi lors d'un problème voiture, je la recommande fortement.

Il faut bien s'organiser niveau bagages, ne pas trop se charger, emporter des habits adaptés et efficaces en fonction du climat et des activités prévues. En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, je conseille d'arriver en basse saison pour payer moins cher sa voiture et repartir en haute pour bien la revendre.

Mon conseil : Ne pas se précipiter pour les emplois ou les voitures, il y en a beaucoup ! Ne prendre que le meilleur car on peut vite le regretter ! »